

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

---

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CE864

présenté par

M. Herth, M. Le Ray, Mme Vautrin, M. Fasquelle, M. Saddier, M. Morel-A-L'Huissier et Mme de La Raudière

-----

### ARTICLE PREMIER

A la fin de la première phrase de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« de qualité »,

les mots :

« innovante et de qualité, en soutenant le développement des filières des énergies renouvelables, des produits biosourcés et de la chimie du végétal. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

En matière de développement durable, seule la forêt se voit reconnaître dans le projet actuel sa fonction productrice de biomasse et d'atténuation au changement climatique. Or, les conclusions du Débat national sur la transition énergétique ont souhaité le développement de la biomasse énergie à la fois par le secteur agricole et celui de la forêt. Le texte de synthèse du Débat demande « le développement d'une agriculture triplement performante conciliant compétitivité, respect de l'environnement et production des énergies renouvelables », des produits biosourcés et de la chimie du végétal.

Cet amendement vise à encourager le développement de ces filières renouvelables en agriculture, en lien avec la promotion souhaitée d'une « économie circulaire ».